

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009**

Délibération
n° 2009.02.017

**Production plan de
cohésion sociale :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation d'un
logement locatif
public PLA-I -
Opération 24 Cité de
l'Entrant sur la
commune
d'Angoulême**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Alain PIAUD à Guy ETIENNE

Excusé(s) :

Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

PRODUCTION PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - OPERATION 24 CITE DE L'ENTRANT SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME
--

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration).

Son règlement de participation, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée par les délibérations n°154 du 10 juillet 2008 et n°284 du 18 décembre 2008, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

Logélia sollicite une participation à la réalisation d'un logement public PLA-I. Le prix de revient de cette opération est de 153 812,98 €.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation, 100% de la participation à Logélia Charente pour l'acquisition et la réalisation de ce logement PLAI, soit 4 000 €.

Bien que non prévu dans les objectifs territorialisés de production de logement social public, cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale ».

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 Janvier 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à Logélia Charente pour la réalisation d'un logement public PLA-I situé 24 cité de l'Entrant à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20417 sous-fonction 70 - APCP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
10 février 2009	11 février 2009